

Communication relative au débat d'orientation budgétaire 2019

« Renforcement du pilotage budgétaire », « degré élevé de transparence financière », « gestion de la dette et de la trésorerie prudente et optimisée »... les agences de notations viennent récemment une nouvelle fois unanimement de confirmer le sérieux de la gestion budgétaire conduite depuis 2014 par l'Exécutif municipal.

La stratégie mise en place depuis 2014 avec constance, fondée sur la sobriété des dépenses de fonctionnement, la stabilité de la fiscalité directe locale pour préserver le pouvoir d'achat des Parisien.ne.s et un ambitieux plan d'investissement au service de l'amélioration de la qualité de vie (logement, transition énergétique), sera poursuivie en 2019. La préparation du budget primitif 2019, qui sera présenté au Conseil de Paris de décembre, s'inscrit dans la continuité des exercices précédents. Une nouvelle fois, notre politique budgétaire doit faire face aux incertitudes légales, hier la mise en place du processus de contractualisation, et aujourd'hui les discussions des projets de loi de finances et de finances rectificatives, sans oublier la réforme globale de la fiscalité locale annoncée par le Gouvernement au premier semestre 2019. Telles sont encore une fois les circonstances dans lesquelles se déroule ce débat d'orientation budgétaire.

Malgré ces incertitudes, nous confirmons notre stratégie budgétaire constante et poursuivons la modernisation des fonctions financières de la collectivité parisienne. L'achèvement de la réforme du statut de Paris conduit ainsi à la fusion de la Ville et du Département sur le plan budgétaire et comptable en 2019. Notre collectivité à statut particulier disposera désormais d'un budget unique. Cette lisibilité sera en outre accrue par la présentation et le vote du prochain budget par fonctions, c'est-à-dire par grandes politiques publiques, et non plus par chapitres budgétaires. Il s'agit d'une nouvelle étape dans la démarche de transparence budgétaire engagée depuis le début de la mandature qui permettra une meilleure compréhension de ce document fondamental pour la vie démocratique locale.

Le contexte exogène : la contractualisation financière avec l'État et des incertitudes importantes sur les dispositions des projets de loi de finances et de finances rectificatives

Comme vous en avez délibéré en juin, à la suite de l'adoption de la loi de programmation des finances publiques locales, notre collectivité a fait le choix de s'inscrire dans le nouveau cadre de la contractualisation avec l'État. In fine, les dépenses réelles de fonctionnement, hors péréquation, ne doivent pas évoluer de plus de 1,14% d'une année sur l'autre. Par ailleurs, le plafond de 12 années de capacité de désendettement (stock de dette/épargne brute), qui représente un indicateur de la gestion saine de l'endettement, est rappelé par la contractualisation.

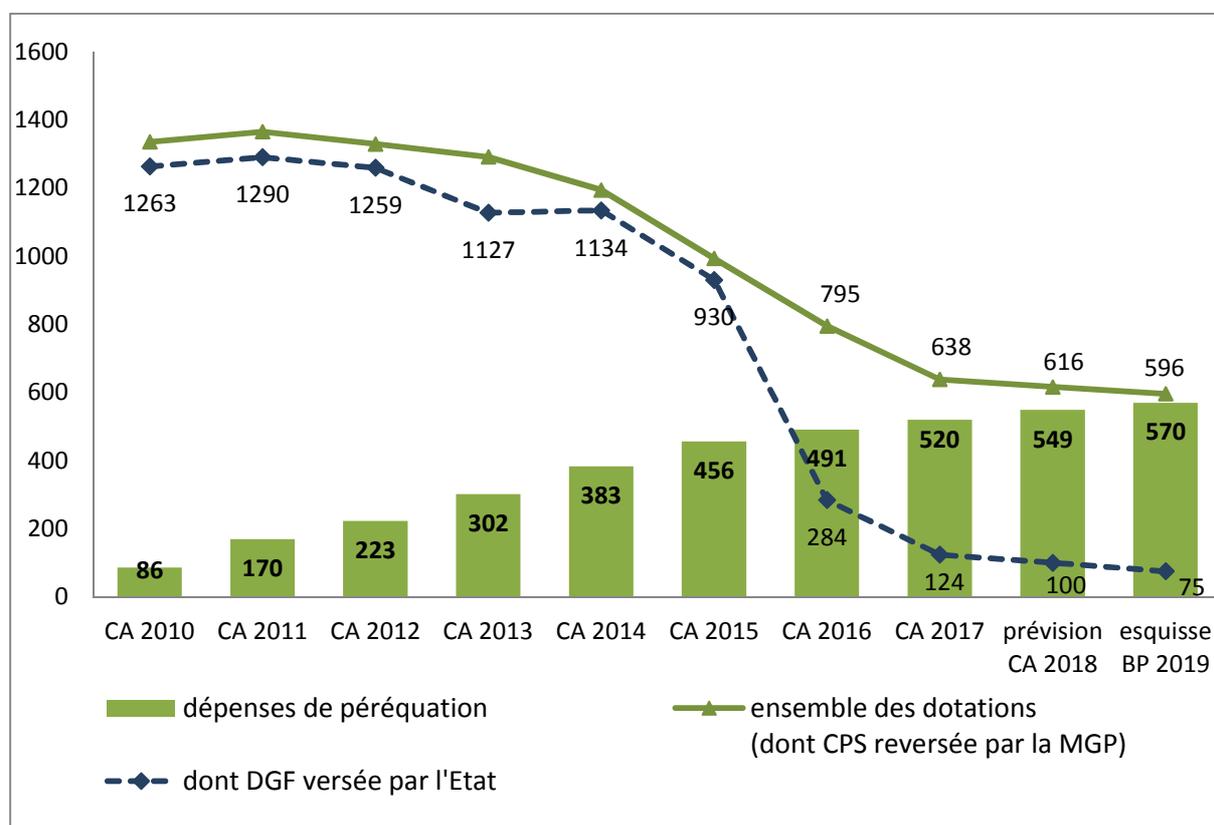
Si le dispositif a suscité des débats légitimes, en particulier sur la vision de la décentralisation développée par le Gouvernement, et que nous sommes vigilants sur le suivi des engagements réciproques contractualisés avec l'État, nous avons signé ce contrat pour tenir nos engagements vis-à-vis des Parisien.ne.s tant en termes de réalisation du programme de mandature que de gestion budgétaire saine et d'endettement modéré. Avec une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement, hors péréquation, à hauteur de

0,34% en moyenne depuis le début de la mandature, notre trajectoire budgétaire répond déjà pleinement aux exigences posées par la nouvelle contractualisation.

Au-delà, certains risques existent et résident en particulier dans les dispositions finales des lois de finances et de finances rectificatives en cours de discussions au Parlement.

A cet égard, l'ensemble des élu.e.s parisien.ne.s doivent rester particulièrement vigilants vis-à-vis des initiatives qui consisteraient à accroître la contribution de Paris au mécanisme de solidarité entre collectivités, qu'est la péréquation. Si le projet de loi de finances initial permet une dynamique légitime des fonds de péréquation avec une croissance raisonnable de la part de Paris (+21M€, soit +4%), toute contribution supplémentaire pour Paris en fonctionnement serait de nature à remettre en cause les grandes lignes du budget présenté dans ce débat, en réduisant notre capacité à dégager l'épargne brute nécessaire à l'autofinancement d'une partie de notre investissement. Paris, capitale et métropole internationale, assume ses responsabilités vis-à-vis des territoires en étant la collectivité la plus solidaire de France. Elle contribue ainsi à plus de 55% de la solidarité financière au sein de l'Île-de-France et à plus de 22% à l'échelle nationale. Ce sont désormais près de 570M€ qui sont reversés par les Parisien.ne.s chaque année au titre de la solidarité nationale. Ces chiffres sont à ajouter aux quelques 700 M€ de charges de centralité au titre des politiques publiques dont bénéficient chaque année les non-Parisien.ne.s (en matière notamment de transport, social, tourisme). Pour mémoire, l'accroissement de cet effort sans précédent de solidarité territoriale pour Paris s'est doublé dans le même temps d'une baisse des dotations de l'État et a entraîné la perte en base de 1,2 milliards d'euros de ressources depuis 2010, soit une minoration pérenne de nos recettes de fonctionnement de l'ordre de 14%. C'est un choc historique.

Évolution des dotations perçues par Paris entre 2010 et 2019 (en M€)



Enfin, le contexte de réforme de la fiscalité locale annoncée par le Gouvernement pour le printemps 2019, à travers une loi de finances dédiée, en vue d'une mise en œuvre en 2020, limite la capacité prospective en termes de ressources pour les collectivités. Paris souhaite d'ailleurs porter dans ce débat une conception ambitieuse de la réforme des finances locales. Cette réforme ne peut être un énième jeu de bonneteau de transferts de recettes fiscales, pour uniquement compenser la perte de ressources liée à la fin de la taxe d'habitation, dressant les collectivités les unes contre les autres. Elle doit réellement permettre de doter les collectivités des ressources dont le dynamisme est corrélé au développement des territoires. Elle doit aussi être l'occasion de créer des outils modernes de financement et de régulation de la transition écologique ou encore de la politique du logement. Malgré le risque que le Gouvernement ne renvoie les propositions que nous portons avec les grandes associations d'élu.e.s en matière de fiscalité environnementale ou de logement à la réforme de 2019, nous les porterons avec constance dans la discussion de cet automne, comme nous l'avons fait ces dernières années.

Malgré ce contexte compliqué, la Ville poursuit la mise en œuvre de son programme de mandature grâce à une stratégie budgétaire claire, sérieuse et constante

Dans ce contexte difficile pour les finances publiques locales, Paris maintient le cap en poursuivant la mise en œuvre de son ambitieux programme de mandature, reposant notamment sur un effort sans précédent d'investissement en faveur de l'amélioration de l'offre de services publics aux Parisien.ne.s.

2019 sera une année de concrétisation de nombreux projets et de livraison d'équipements votés les années précédentes. De nouvelles autorisations de programme pour environ 1,4 milliards d'euros seront proposées pour achever le programme d'investissement de mandature, après discussion des priorités avec les Maires d'arrondissement dans le cadre de la Conférence de programmation des équipements. En outre, un montant de l'ordre de 1,7 milliards d'euros de crédits de paiement, en légère augmentation par rapport à 2018, seront prévus. Comme nous nous y sommes engagés depuis 2014, 100 millions d'euros seront consacrés au budget participatif qui permet aux Parisien.ne.s de décider directement des projets déployés sur leur territoire.

Cette stratégie d'investissement, qui permet de conforter le patrimoine de notre collectivité, le premier après l'État et valorisé à hauteur de 31 milliards d'euros fin 2017, est essentielle pour moderniser les équipements et services publics parisiens. C'est une condition *sine qua non* pour réussir le pari ambitieux de la transformation de notre capitale en une métropole durable, inclusive et attractive.

Conformément à l'engagement pris devant les Parisien.ne.s, cet effort d'investissement n'a pas remis en cause la promesse ferme de stabilité des taux d'impôts directs locaux, taxe d'habitation et taxes foncières. Une fois de plus en 2019, les taux de la fiscalité directe locale resteront stables. C'est une mesure importante dans un contexte économique et social qui reste difficile pour nos concitoyens et qui vise à limiter le phénomène d'éviction encore trop important des classes moyennes et populaires de notre ville, face à l'augmentation du coût de la vie. Ainsi, aujourd'hui à Paris, le taux respectif de taxe d'habitation est à Paris inférieur de plus de moitié au taux moyen national avec un taux de 13,38% à Paris, contre 32,54% en moyenne dans les grandes Villes de +100 000 habitants.

Cette année encore, nous nous attacherons à dégager un niveau important d'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) condition de soutenabilité du financement du PIM pour assurer la majeure partie de son financement par autofinancement.

Cet objectif d'un autofinancement élevé repose sur une maîtrise constante de l'évolution des dépenses de fonctionnement de la collectivité. Le dialogue budgétaire exigeant mis en place entre les adjoints chargés du budget et des ressources humaines et l'ensemble des adjoints sectoriels permet d'évaluer la pertinence de nos dispositifs municipaux. C'est la recherche permanente de l'efficacité du service public local qui est mise en place, sans recours à des économies forfaitaires ou coups de rabot. Cette méthode qui place l'usager des services publics parisiens au cœur de notre action nous permet par ailleurs de dégager des moyens supplémentaires pour financer nos priorités politiques, à savoir l'entretien et la propreté de nos espaces publics, l'innovation et l'attractivité de notre territoire, et la solidarité en direction des plus vulnérables.

Cette sobriété se retrouvera dans l'évolution de nos dépenses de fonctionnement. Exercice de contractualisation oblige, il importe désormais de raisonner non plus de budget primitif à budget primitif mais de prévision d'exécution (compte administratif anticipé) à budget primitif. Aussi, les dépenses de fonctionnement de la collectivité devraient augmenter de moins de 0,6 % entre la prévision d'exécution 2018 et le budget primitif 2019. Hors péréquation, cette évolution sera limitée à environ 0,38 %.

Au sein des dépenses de fonctionnement, la masse salariale devrait augmenter d'environ 1,8% entre l'exécution 2018 et le prochain budget. Ce taux d'évolution est la preuve d'un effort de maîtrise tout particulier sachant que, d'une part, 60% de cette évolution est dû à des facteurs exogènes (revalorisations indemnitaires décidées au niveau national, augmentation du coût des transports, augmentation des contributions employeurs) et que, d'autre part, nous poursuivons notre politique ambitieuse en matière RH. Ainsi plusieurs ouvertures d'équipements sont prévues dans le domaine de la petite enfance et de la culture par exemple, des moyens humains supplémentaires sont alloués pour répondre aux grandes priorités comme la propreté et les politiques de solidarité. Enfin, la politique ambitieuse menée par la Ville en matière d'amélioration des conditions de travail, de prévention des risques professionnels et de reconversion des agents s'amplifie pour le plus grand bénéfice des agents et de la qualité des services publics.

Cette sobriété en dépenses s'accompagne de la recherche permanente de dynamisme des recettes de fonctionnement, hors fiscalité directe locale. Maintenir un niveau élevé de recettes de fonctionnement permet de conserver un niveau de dépenses de fonctionnement raisonnable, au service de la qualité de vie des Parisiens.

Parmi les principales recettes de fonctionnement, le niveau élevé de réalisation des recettes de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) nous permet d'envisager une légère augmentation des recettes de fiscalité immobilière. Nous rechercherons une inscription réaliste au regard des conditions de marché actuelles en s'appuyant sur les analyses les plus récentes de la Chambre des notaires.

Par ailleurs, en cette seconde année de mise en œuvre de la réforme du stationnement, notre hypothèse en matière de recettes de stationnement payant devrait être du même ordre qu'au BP 2018 (330M€). Il convient de préciser que la montée en charge du nouveau

dispositif ne nous permettra pas de réaliser l'objectif de recettes en 2018, du fait d'une part des difficultés opérationnelles rencontrées dans le déploiement des marchés de contrôle et d'autre part du décalage des recettes recouvrées par l'agence de l'État (ANTA) en cas de non-paiement des forfaits post stationnement. Toutefois, la professionnalisation croissante des deux prestataires et de nos procédures, ainsi que l'amélioration du rythme d'exécution des recettes, nous permettent d'envisager cette inscription en stabilité par rapport au BP 2018. Cette prévision est d'autant plus établie que le taux de respect par les usagers qui a doublé en un an, passant de 10% avant la réforme à 20% cette année, est amené à se poursuivre, étant encore loin des 90% observés dans des métropoles comme Londres ou Barcelone.

Enfin, nous poursuivons notre politique en faveur du logement social, pour développer l'offre de logement en direction des classes moyennes et populaires avec un objectif de 7000 logements sociaux supplémentaires par an. Cet objectif passe par la politique de conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux, filière indispensable de production du logement social, au vu des contraintes du foncier à Paris, qui se traduira cette année par des recettes de loyers capitalisés d'environ 150 millions d'euros. Conformément à l'information communiquée de manière constante par l'Exécutif municipal au Conseil de Paris, ces recettes sont en baisse en cohérence avec l'extinction progressive du parc libre des bailleurs sociaux. Ces conventionnements permettent d'ancrer durablement dans la réglementation applicable aux logements sociaux les logements du parc privé des bailleurs et s'accompagne en règle général d'un programme de travaux de rénovation des logements.

Enfin, en sus de ces grandes évolutions connues, nous nous mobilisons à nouveau dans le cadre des débats budgétaires au Parlement pour porter des propositions aux côtés d'autres grandes villes, en matière de fiscalité du logement et de transition écologique, dans un souci de régulation d'externalités négatives mais aussi pour rechercher des recettes nouvelles et dynamiques pour le développement de notre territoire. Conscients du risque que le Gouvernement ne renvoie ces propositions à la réforme de la fiscalité locale, l'impact de ces mesures nouvelles n'est pas pris en compte dans l'esquisse du projet de BP 2019.

D'une part, comme nous l'avons à nouveau acté à travers notre nouveau Plan Climat adopté début 2018, nous savons que la transformation de notre modèle de développement vers une société bas carbone s'appuiera avant tout sur l'échelon local. Ce changement de paradigme a été confirmé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui a officiellement confié de nouvelles et importantes responsabilités aux communes et aux intercommunalités en matière de transition énergétique et écologique. Toutefois, cette loi n'a pas transféré aux collectivités concernées les ressources complémentaires indispensables à la mise en place des dispositifs et actions nécessaires. Par conséquent, sur le modèle de l'année dernière, nous défendons l'affectation d'une dotation forfaitaire de 5 euros par habitant au sein de la Métropole du Grand Paris (MGP) aux communes, territoires et à la MGP ayant adopté un Plan climat, prélevée sur l'augmentation annoncée de la contribution climat énergie.

D'autre part, lutter contre toutes les formes d'éviction en matière de logement reste une priorité pour l'Exécutif municipal. Tout doit être entrepris pour enrayer la véritable crise du logement résidentiel à Paris. C'est dans cet esprit que nous avons conduit avec d'autres le combat contre les excès de certaines plateformes de réservation de meublés touristiques, que nous poursuivrons cette année pour tenter de moderniser plus encore la taxe de séjour, dont les archaïsmes ne nous permettent pas de taxer justement les acteurs de la nouvelle

économie des meublés touristiques. Et c'est la même philosophie qui nous anime dans notre volonté de mettre en place une nouvelle taxe de mobilisation des logements sous-occupés (TMLSO), déjà défendue l'année passée. Il s'agit de fusionner les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants afin de s'assurer que les logements résidentiels servent effectivement à loger des Parisien.ne.s.

Une stratégie d'endettement contenue grâce à une capacité de financement élevé

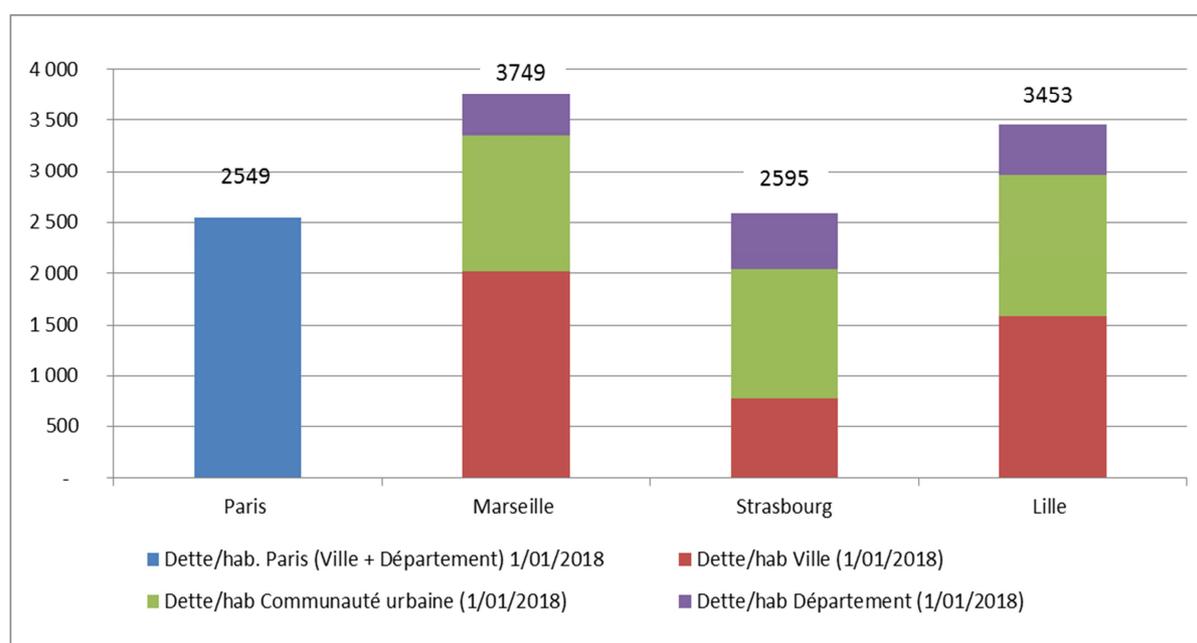
Ce sérieux dans le pilotage des recettes et des dépenses de fonctionnement conduit à anticiper, encore une fois cette année, un niveau important d'épargne brute qui devrait tendre vers les 600M€.

Cet autofinancement devrait s'accompagner de recettes propres d'investissement conséquentes résultant pour partie de la gestion dynamique de notre patrimoine immobilier et des cessions réalisées.

Cette capacité de financement élevée nous permettra de limiter le recours à l'endettement. La dette totale de la collectivité est anticipée autour de 6,5 milliards d'euros à la fin 2019, très loin des chiffres parfois cités par certains.

Il faut à cet égard toujours rappeler que la dette par habitant reste l'une des moins élevée des grandes villes et métropoles.

Comparaison du niveau de la dette par habitant au 01/01/2018 (en €)



Source : DGCL, comptes individuels 2017 des collectivités locales

Par conséquent, Paris respectera en 2019 sans difficulté le plafond des 12 années de capacité de désendettement, qui converge avec notre engagement de soutenabilité du financement de notre programme d'investissement et d'un endettement modéré.

Une stratégie budgétaire saluée pour son sérieux et son efficacité

La stratégie budgétaire municipale fait l'objet de nombreuses évaluations externes. Le budget de Paris, capitale française et grande métropole internationale, est particulièrement scruté par tout un ensemble d'observateurs avertis.

Aussi, les deux agences de notation Standard and Poor's et Fitch viennent de confirmer en octobre la notation AA, avec perspective stable, de notre collectivité, soulignant en particulier « nos performances budgétaires solides ». Il est nécessaire de rappeler que cette note est la meilleure à laquelle puisse aujourd'hui prétendre une collectivité territoriale, au regard de la note de l'État.

Cette analyse objective par des experts indépendants confirme la confiance exprimée par les investisseurs à chaque émission obligataire de notre collectivité. Les dernières émissions, notamment celle d'un Green and social bon fin 2017 de 300M€, ont confirmé le vif intérêt des prêteurs pour la Ville de Paris au regard de la robustesse des fondamentaux budgétaires et financiers.

La qualité de notre gestion tient également à notre souhait constant de nous inscrire dans les démarches les plus vertueuses existantes. Paris, comme vous le savez, participe à l'expérimentation de la certification de ses comptes et 2019 verra la poursuite de ce processus exigeant mais précieux pour l'amélioration de la qualité de l'information budgétaire et comptable.

Enfin, le sérieux et l'efficacité de notre stratégie budgétaire doivent énormément aux services administratifs qui travaillent au quotidien avec un très grand professionnalisme sur ces questions complexes. Leur travail est reconnu en interne comme en externe comme en attestent les très nombreux prix obtenus par la Ville depuis 2014 en la matière, par exemple pour se limiter à 2018 le Trophée d'argent de la direction financière du secteur public dans le cadre des Trophées des leaders de la finance ou encore le Prix spécial du jury de l'innovation financière pour la mise en place du service facturier par l'association spécialisée l'AFIGESE. C'est un engagement constant de transparence et de recherche d'efficacité au service des Parisien.ne.s qu'il faut saluer.